

Nous voici réunis dans l'octave de Pentecôte, qui est la fête de l'Esprit Saint.

Au fragment S 400 des *Pensées*, Pascal écrit au sujet des apôtres : « Ils savaient que la fin de la Loi n'était que le Saint-Esprit. » Dans l'Ancienne Alliance, la Pentecôte célébrait le don de la Loi à Moïse en faveur du peuple d'Israël. Or, c'est précisément en cette fête que le Saint Esprit fut répandu par Jésus-Christ à ses apôtres pour être communiqué de cette Tête à tout le corps qui est l'Église. Pascal relève ainsi, entre la Loi et l'Esprit-Saint, un rapport figuratif, déterminant que les apôtres, réunis à Jérusalem, résolurent d'abolir l'obligation de la circoncision en un acte par quoi, dit Pascal, il ne s'agissait rien moins que « d'agir contre la Loi de Dieu », sur ce que le Saint-Esprit avait été reçu « en la personne des incircconcis ».

Ce fragment avait été d'abord rédigé pour arguer des miracles en faveur de la foi chrétienne, comme l'atteste la mention « Miracles » figurant au début. Il est en effet question des miracles au chapitre XV^e des Actes à quoi Pascal se réfère. *L'assemblée écoutait Barnabé et Paul, qui leur racontaient combien de miracles et de prodiges Dieu avait fait par eux parmi les gentils* (v. 12). Le Seigneur, suspendant dans les miracles les lois ordinaires de la nature, témoignait ainsi vouloir suspendre aussi la Loi du Sinaï, qui constituait un Peuple Saint à l'écart des gentils. Il rappelait sa souveraineté sur cette Loi même qui, comme tout écrit, est exposée à devenir l'instrument des passions de ses interprètes, comme il parut dans la condamnation du Christ, comme il parut aussi pour Port-Royal, menacé d'être dispersé, quand le Seigneur se déclara en sa faveur en faisant paraître un miracle en son sein.

Mais Pascal a fini par biffer le titre « Miracles ». Il le remplace par la mention « Point formalistes ». M. Sellier lit « formalistes » au pluriel, d'autres au singulier. Qu'on lise que les apôtres n'étaient « point formalistes » ou que leur conduite dans l'assemblée de Jérusalem signale un éloignement du formalisme, Pascal voit dans cet éloignement même la marque du christianisme, qui se propose d'élever la « piété » (cf. S 212) contre le zèle pour les « formalités » comme étant la marque de la « superstition ». « Superstition et concupiscence » : les deux sont liées d'après le fragment S 451. La superstition est moins d'ailleurs pour Pascal du côté de l'idolâtrie païenne que dans ce déguisement des passions et de la concupiscence sous le manteau du zèle pour la loi. « [Jésus-Christ] vient ramener dans cette Église les païens et les Juifs, [...] il vient détruire les idoles des uns et la superstition des autres » (S 685). Les jésuites étaient les juifs de son siècle. Dans les *Provinciales*, il avait dénoncé la manière dont ils étendaient leur crédit auprès des fidèles en les flattant que le salut serait attaché à des pratiques aisées qui les dispenseraient d'aimer Dieu du fond du cœur ; au

lieu que l'Esprit-Saint est envoyé par Jésus-Christ pour pénétrer les cœurs de piété et de charité. Les pratiques extérieures, les « formalités », ne sont pas abolies ; mais elles s'ordonnent à ce mystère d'amour et de piété : « Attendre de l'extérieur le secours est être superstitieux. Ne vouloir pas le joindre à l'intérieur est être superbe » (S 767).

L'œuvre de l'Esprit Saint n'est pas ultimement dans les miracles où Dieu se déclare maître de la nature visible. Elle est dans la conversion où se déclare sa souveraineté sur les esprits, par la charité qui est son nom propre, et qui est d'un ordre infiniment plus relevé. Au même chapitre des Actes, Paul et Barnabé se plaisaient à *raconter la conversion des gentils, ce qui donnait beaucoup de joie à tous les frères* (v. 3).

Ainsi avons-nous lieu, en cette fête, de remercier Dieu de ce don de l'Esprit reçu dans le fond du cœur, plus relevé que tous les miracles de la nature, et qui est proprement surnaturel.